



L'ACTUALITÉ

CONJONCTURE : LE NEUF REPART MAIS LA RÉNOVATION SUIT PLUS DIFFICILEMENT

2016 marque la reprise de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment mais encore timidement en ce qui concerne l'existant.



Il est primordial d'accompagner cette dynamique vertueuse actuelle dans le secteur du bâtiment et de rassurer les chefs d'entreprise artisanales avec des mesures pérennes et en pensant petit d'abord. Rien ne serait pire que de tout bouleverser uniquement pour montrer que cela change.

Patrick Liébus

+1,5 %

La croissance annuelle de l'activité de l'artisanat du bâtiment s'est enfin redressée en 2016.

Après 7 années de crise, l'artisanat du bâtiment a enfin renoué avec une activité positive en 2016.

Ce dynamisme retrouvé a plus spécifiquement concerné la construction neuve, le volume de travaux ayant progressé de + 2,5 % en 2016 et même de + 3 % au dernier trimestre de l'année. Les mises en chantier ont également fortement augmenté (+ 11,7 %) tout comme les logements autorisés (+ 14,6 %). L'activité en entretien rénovation est beaucoup plus modérée. Certes, elle a également progressé mais dans des proportions bien moindres : + 0,5 %.

Les bons résultats du dernier trimestre (+ 1 %), largement dus à la bonne tenue des travaux d'amélioration de la performance énergétique (+ 2 %) laissent envisager une reprise un peu plus soutenue en 2017, pour autant que rien ne vienne perturber l'activité des entreprises. Or, l'année 2017 est pleine d'incertitudes et d'attentisme, liés notamment aux élections présidentielles puis législatives mais aussi à la situation de l'économie en général.

La CAPEB estime qu'en dehors de toute catastrophe inopinée, les entreprises artisanales du bâtiment devraient connaître en 2017 une croissance au moins comparable à celle enregistrée en 2016, entre + 1,5 % et + 2 %. Cette année encore, la construction neuve devrait être plus dynamique que l'entretien. Elle pourrait progresser de 2 à 2,5 % contre 0,5 % à

1 % pour la rénovation. Mais il ne faut pas oublier que, depuis 2007, l'activité dans le bâtiment a régressé de 20 %. Les entreprises auront donc besoin de temps pour se rétablir durablement et repartir sur un bon pied. C'est d'ailleurs ce que constate KPMG dans sa dernière étude sur les entreprises de moins de 50 salariés. 25 % seulement d'entre elles perçoivent une amélioration de leur situation et 47 % ne voient qu'une stabilité. De ce fait, beaucoup restent encore très réticentes à recruter.

**365 500
logements
neufs
ont été
commencés
en 2016**

Cet état des lieux encore fragile conduit la CAPEB à formuler des propositions très concrètes aux candidats aux élections présidentielles et législatives avec des leitmotivs forts : Penser petit d'abord, lutter contre toutes les formes de concurrence déloyale, baisser les charges et éviter l'inflation des réglementations en tout genre. La France est championne dans

ce domaine, empilant lois, décrets, arrêtés, circulaires, jurisprudences... et générant, de ce fait, un désordre invraisemblable dans lequel les chefs d'entreprises éprouvent les pires difficultés à se retrouver. Il en résulte une réelle insécurité juridique qui nuit à l'audace, à l'envie d'investir, de se développer et de créer de l'emploi.

Il est urgent d'engager de vraies simplifications et d'opérer un grand nettoyage de printemps dans tous ces textes !

840 000
LOGEMENTS

DEVRAIENT
AVOIR CHANGÉ DE
PROPRIÉTAIRES
EN 2016

810 000
LOGEMENTS

INDIGNES SONT
DÉTECTÉS DANS
LE PARC FRANÇAIS
DE LOGEMENTS

ÉCONOMIE

→ LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER EN PLEIN BOUM

Les tendances favorables enregistrées fin 2015 en matière de crédits immobiliers ont été largement dépassées en 2016.

La Banque de France constate que 216 milliards d'euros ont été prêtés en 2016 dont 27,5 Mds pour l'habitat. Le niveau particulièrement bas des taux d'intérêts est évidemment la raison de cette envolée des crédits immobiliers. Certes, les rachats de crédits demandés pour bénéficier de taux plus avantageux ont représenté 60 % des crédits accordés rien qu'au mois de novembre 2016. Mais les demandes de nouveaux crédits ont été très fortes également, notamment pour financer l'achat de logements anciens : 840 000 logements devraient avoir été vendus l'an dernier (934 000 ventes effectives en novembre). Ce dynamisme devrait faire évidemment du bien au secteur de l'artisanat du bâtiment car tout achat dans l'ancien se traduit par la réalisation de travaux dans les deux ou trois ans qui suivent l'acquisition. Reste que le prix de vente des logements anciens commencent à remonter, rognant d'autant sur le pouvoir d'achat des ménages et donc sur leur capacité à investir dans l'amélioration de leur bien. C'est là que les crédits d'impôt et les aides de l'État sont indispensables !



→ PERMIS DE LOUER : DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS DE TRAVAUX POUR LES ARTISANS



Fin décembre est paru un décret imposant aux propriétaires de déposer une déclaration de mise en location de leurs biens locatifs immobiliers ou une autorisation préalable à la signature d'un bail.

Si ce nouveau régime alourdit certainement les démarches des propriétaires prêts à louer les logements dont ils disposent, il pourrait se traduire également par de nouvelles opportunités pour les artisans du bâtiment. En effet, ces autorisations/déclarations ont été mises en place pour permettre aux mairies d'identifier les logements indignes et d'inviter leurs propriétaires à y remédier. Cela devrait donc représenter beaucoup de chantiers pour les entreprises artisanales du bâtiment qui sont, de toute évidence, les mieux placées pour réaliser ces rénovations de proximité. L'encouragement à la réalisation de travaux est particulièrement appuyé puisque les propriétaires qui choisiront de ne pas tenir compte de l'avis qui leur sera rendu encourront des amendes très dissuasives (jusqu'à 15 000 €). Cette nouvelle législation est donc une opportunité à saisir. Dans ce contexte, il semble utile, voire nécessaire, que les CAPEB départementales se rapprochent des Mairies afin de favoriser les mises en relation des propriétaires avec les artisans.

→ KNAUF ET KNAUF INSULATION : LES NOUVEAUX AXES DU PARTENARIAT

Conformément aux termes de la convention de partenariat que la CAPEB a signée l'an dernier avec Knauf et Knauf Insulation, ces fabricants et spécialistes de l'isolation s'engagent à proposer aux entreprises artisanales du Bâtiment, et plus particulièrement aux ECO Artisans®, des solutions en matière de performance énergétique, tant en termes de formation, de prévention que de produits.

Ainsi, pour aider les artisans du bâtiment à faire les bons choix, des conseils techniques sont prévus au travers d'une assistance technique et d'un catalogue référençant les solutions d'isolation les plus performantes pour les chantiers de rénovation énergétique en particulier. Ce catalogue sera accessible sur smartphone et tablettes.

Le partenariat prévoit par ailleurs de renforcer l'expertise des artisans en matière d'ECO Rénovation (étanchéité à l'air et renouvellement de l'air notamment) et propose des formations à des conditions avantageuses. (voir ARTUR)

Enfin, ce partenariat renouvelé prévoit que seront menées, en partenariat avec IRIS-ST, des actions de prévention des risques professionnels tant en matière de risques chimiques que de qualité de l'air intérieur.

→ LE NOUVEAU CALCULAB EST À VOTRE DISPOSITION

Le nouveau logiciel Calculab est commercialisé dès cette semaine sur ARTUR.

Vous trouverez sur la page dédiée à cet outil (Services Adhérents/Gestion et financement de l'entreprise/l'entreprise au quotidien) :

- un formulaire permettant de l'acquérir
- un emailing en deux formats
- une bannière web également en deux formats
- un dépliant pdf
- une présentation power point

Ces supports d'information vous permettront de promouvoir Calculab auprès des entreprises. Notons que le dépliant a également été imprimé et qu'il a été routé cette semaine dans les départements à raison de 50 exemplaires par CAPEB.

En attendant l'ouverture de la nouvelle e-boutique CAPEB, Calculab 2.0 sera vendu uniquement au prix de 35 € aux CAPEB départementales.

Une offre de lancement sera proposée pendant les 2 mois qui suivront l'ouverture de

la e-boutique. Les adhérents pourront ainsi acquérir le logiciel au prix de 35 € et les non adhérents au prix de 99 €. Ces montants seront respectivement de 60 € et 150 € à l'issue de ces 2 mois. Les frais de maintenance pour la sauvegarde des données, ainsi que ceux liés au fonctionnement de l'application, sont inclus dans le prix de vente. Obtenez tous les détails sur les modalités de commercialisation du logiciel en consultant notre circulaire.

🔍 En savoir plus sur **ARTUR**

40 %

DES MÉDECINS
DU TRAVAIL ONT
PLUS DE 60 ANS

360 000 SALARIÉS DE TPE

ONT VOTÉ
SUR LES
4,5 MILLIONS
D'INSCRITS

La Lettre
de la CAPEB

SOCIAL

LA MÉDECINE DU TRAVAIL EST RÉFORMÉE

La Loi El Khomri impose dans ce domaine des changements très importants. Ainsi, la visite médicale d'embauche qui servait, notamment, à vérifier l'aptitude du salarié à assumer son poste de travail, est supprimée. Elle est remplacée par une simple visite d'information et de prévention qui n'a pas vocation à aboutir à une décision d'aptitude ou non. Le médecin du travail n'a plus l'obligation de procéder à 2 examens médicaux espacés de 15 jours dans le cas d'une procédure de contestation de l'inaptitude. Le recours contre les avis du médecin du travail doit désormais être porté devant les prud'hommes. Le rythme des visites médicales est également considérablement allongé : une visite ordinaire tous les 5 ans (sauf travail de nuit, mineurs et handicapés), une visite post-embauche à faire au plus tard 2 ans après l'embauche. À noter toutefois un suivi plus rapproché pour les postes à risque mais il est assez relâché (tous les 4 ans). On relèvera que si le rythme des visites évolue à la baisse, aucune diminution des montants de cotisations n'est envisagée pour autant. Ces assouplissements ne sont pas positifs pour les

chefs d'entreprise. La CAPEB avec l'U2P s'étaient d'ailleurs opposées à ces dispositions malheureusement sans succès à l'époque.

On rappellera également que le certificat d'aptitude délivré par le médecin du travail est un élément sur lequel s'appuie l'employeur en cas de litige avec un salarié précisément sur des questions liées à la santé au travail. Comme les visites seront beaucoup plus espacées et que les exceptions sont liées aux métiers à risques dont la liste a été considérablement réduite, l'intérêt de ce certificat devient très aléatoire. Il n'aura échappé à personne que cette réforme n'a pas été faite pour le bien-être des salariés ni de leurs employeurs mais simplement pour faire face à la diminution tout à fait significative du nombre de médecins du travail. Ils sont passés de 7 000 à 5 000 en dix ans et 40 % des médecins du travail ont plus de 60 ans ce qui, de toute évidence, implique une nouvelle réduction drastique des effectifs d'autant que les étudiants ne se bousculent pas au portillon pour prendre ces postes !



→ ÉLECTIONS DANS LES TPE : FLOP !

Une mobilisation plus forte des salariés des entreprises comptant jusqu'à 11 personnes avait été espérée en comparaison avec les résultats particulièrement médiocres obtenus il y a 4 ans (10,24 %). Las, cette élection aura attiré encore moins de monde ! À peine 8 % des salariés concernés ont participé au scrutin qui était ouvert du 30 décembre au 13 janvier ! L'utilité de cette élection pourrait donc être remise en cause d'autant que son organisation a coûté plus de 20 millions d'euros... On peut que regretter l'extrême faiblesse de la participation qui ne permet pas de mesurer convenablement l'audience syndicale au sein des TPE qui, contrairement aux entreprises plus grandes n'ont pas d'élections professionnelles permettant de le faire.



COMMUNICATION

→ L'IMAGE DE L'ARTISANAT EST TOUJOURS POSITIVE

La dernière étude d'image des artisans et du secteur réalisée fin 2016 par l'institut Think pour le compte du FNPCA révèle que les artisans ont toujours une image très positive auprès du public (87 % en ont une bonne image), même si ce quasi plébiscite est moins fort que lors de la précédente enquête (- 5 points). Les jeunes (15-24 ans) ont une opinion quasi stable à ce sujet (88 % favorables). Les Français, en général, ont le sentiment que le secteur a plutôt peu évolué ces dernières années (33 %) ou qu'il n'a pas changé depuis la précédente enquête (24 %). D'ailleurs, le nombre de personnes qui recommanderaient à leur enfant de devenir artisan reste stable (56 %) et l'envie des jeunes de travailler dans le secteur demeure à un niveau élevé (48 % contre 51 % en 2014)). Il est intéressant de noter, à cet égard, que la moitié des jeunes interrogés auraient

envie de travailler dans l'artisanat par passion du métier et par fierté d'être artisan alors que ceux qui n'envisagent pas cette voie estiment qu'ils ne sont pas assez habiles et qu'ils n'ont pas les compétences ni le talent pour réussir dans ce secteur. Intéressant également de relever que 32 % aimeraient travailler dans l'artisanat pour reprendre ou créer une entreprise. Enfin, il est amusant de constater que les jeunes qui considèrent qu'il y a des débouchés dans l'artisanat sont aussi nombreux que ceux qui pensent exactement le contraire (24 %). C'est surtout sur le plan économique que l'image de l'artisanat régresse par rapport aux enquêtes précédentes. Le grand public a tendance à considérer que la rémunération des salariés est moins bonne, que le respect des délais est davantage écorné et que les entreprises artisanales innovent peu.

Malgré tout, le grand public voit dans l'artisanat une bonne réponse à la crise, considère qu'il est apte à s'adapter à l'avenir, qu'il recrute et qu'il ouvre des perspectives réelles en termes de création d'entreprise. Les jeunes, même s'ils sont moins nombreux qu'avant à le penser, considèrent que l'artisanat joue un rôle important pour l'amélioration de la qualité de vie en France, pour le maintien du lien social dans les territoires, et plus généralement pour la croissance. Ces résultats sont cohérents avec les conclusions d'une étude que vient de conduire Opinion Way et qui révèle que 81 % des français ont confiance dans les PME et que 63 % estiment que l'État devrait leur donner plus de liberté.

 **l'Artisanat**
Première entreprise de France



FORMATION

→ CONSTRUCTYS DRESSE LE BILAN DE SA PREMIÈRE ANNÉE DE COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ET LANCE SA NOUVELLE CAMPAGNE DE COLLECTE

L'OPCA de la Construction a été habilité l'an dernier à collecter la taxe d'apprentissage des entreprises du BTP. Cette première campagne a été fructueuse puisque 95,7 millions d'euros ont été collectés auprès des 60 000 entreprises qui ont versé leur taxe à Constructys. On notera que 82 % de ces entreprises comptent moins de 10 salariés et que le montant moyen versé est de 1 517 €. L'OPCA de la construction a reversé 51 % de ces sommes aux Conseils régionaux et 49 % aux CFA et autres établissements de formation. La campagne de sensibilisation des entreprises pour le versement de leur taxe d'apprentissage 2017 commence ce mois-ci avec l'envoi d'environ 200 000 bordereaux de collecte auprès des entreprises. Ces dernières disposent d'un mois (jusqu'au 28 février) pour verser leur taxe. Constructys effectuera ses versements aux CFA et aux écoles avant le 15 juillet. Cette campagne est menée avec l'UCF qui est en charge de la collecte technique de la taxe auprès des entreprises au niveau régional. Un numéro vert est mis à la disposition des entreprises (**0800 944 914**) ainsi qu'une foire aux questions sur le site internet de Constructys (www.constructys.fr).



LE PRÉSIDENT DE LA CAPEB A REÇU LA PRESSE CE JEUDI 26 JANVIER

Cette conférence de presse avait pour objectif de dresser un bilan de la conjoncture sur l'année 2016 pour les entreprises artisanales du bâtiment (voir notre actualité de la semaine) et de dégager les perspectives pour 2017. Le Président Liébus a attiré l'attention des journalistes sur le fait que la rénovation ne se porte pas aussi bien que la construction et que ce segment d'activité privilégié des artisans du bâtiment, doit absolument être soutenu pour qu'une reprise durable soit envisageable.



Sur la base de ces constats, le Président a présenté l'agenda des 100 jours que la CAPEB propose aux candidats aux élections présidentielles et législatives

et qui compte des mesures simples, cohérentes et efficaces pour permettre aux petites entreprises du bâtiment de développer leur activité. Nous y reviendrons en détail la semaine prochaine. La version électronique de ce document est en ligne sur ARTUR et sera accompagnée la semaine prochaine d'un kit de communication à l'intention des CAPEB départementales. Le Président de la CAPEB a été très sollicité par la presse sur ces deux sujets. Outre une interview parue dans Les Echos dans l'édition du 26 janvier, il a est intervenu le même jour sur RMC, France Info et BFM.

🔗 En savoir plus sur **ARTUR**

ASSURANCE CHÔMAGE : LES DISCUSSIONS PARITAIRES EN COURS

Avant d'envisager de rouvrir des négociations sur le régime d'assurance chômage, les partenaires sociaux ont accepté, du bout des lèvres, de se rencontrer pour 3 réunions techniques dans le but d'établir un « diagnostic partagé ». L'U2P participe évidemment à ces différentes réunions. Elle y est représentée par Patrick Liébus. La première de ces rencontres a permis d'analyser les récentes évolutions du marché du travail au niveau européen. Celle qui se tenait cette semaine visait

à revenir sur la question qui a fâché les partenaires sociaux en juin dernier, à savoir les contrats courts. Le sujet reste épineux car les organisations de salariés persistent à vouloir moduler les cotisations pour les contrats précaires alors que les organisations patronales ne veulent pas entendre parler de cette modulation. La troisième réunion technique programmée devrait porter sur le fonctionnement du régime et son impact sur le marché du travail. Enfin, les partenaires sociaux sont convenus de se revoir le 15 février pour décider s'ils ouvrent, ou non, une nouvelle négociation sur les règles d'indemnisation du chômage. À suivre donc !

LE SALON DE LA RÉNOVATION SE TENAIT CETTE SEMAINE

Du 27 au 30 janvier, le parc des expositions de la Porte de Versailles accueille le salon de la rénovation. Le Président de la CAPEB a été invité à ce salon par RMC qui devait inaugurer, en direct, ce samedi 28 janvier une nouvelle émission dédiée à la rénovation. Patrick Liébus a été sollicité par l'animateur de cette émission, Christian Pessey, pour tenir le rôle d'expert « rénovation ». Parmi les exposants au salon figure Handibat Développement, le salon accordant une place particulière au thème de l'accessibilité. D'ailleurs, une conférence intitulée « Bien vivre le plus longtemps possible chez soi » est programmée le dimanche 29 janvier et le Président a prévu d'y participer. Les organisateurs du salon ont misé sur le pragmatisme en proposant plusieurs autres conférences guidant les particuliers dans leurs projets de rénovation, leur permettant de gérer leurs priorités, d'effectuer les bonnes démarches au bon moment auprès des bons interlocuteurs, pour trouver notamment des solutions de financement adaptées à leurs projets de rénovation. Une autre conférence propose un éclairage particulier sur les travaux d'économies d'énergie. Une dernière a pour objet d'aider les ménages à choisir les bons professionnels en s'appuyant sur leurs qualifications et en particulier le label RGE.

Crédit photo : CAPEB — iStockPhoto © 2017